“On n’est pas le produit d’un sol, mais le produit de l’action que l’on y mène” (Félix Castan)

SPECIAL ECOLE

l’EcHo

ESPARSAC — HAUMONT

Bulletin d’informations municipales n°5

Chères lectrices, chers lecteurs,
La rentrée scolaire 2026 est désormais derrière nous. Tout se met en place progressivement. Les travaux d’aménagement de la cour de récréation ne sont pas encore complètement terminés : nous avions besoin d’un retour d’expérience sur le terrain avant de nous engager dans de nouvelles dépenses.
Ce cinquième numéro de l’EcHo vous raconte l’histoire de notre école et met à l’honneur des photographies retrouvées dans les archives ou aimablement prêtées par d’anciens élèves.
En préparant ce numéro et en explorant les archives municipales, nous avons découvert de nombreux éléments concernant notre commune, qui alimenteront, à n’en pas douter, de prochains numéros. Nous nous sommes également rapprochés de ces époques passées, où le rapport au temps, les attentes des villageois, les besoins et les obligations légales étaient bien différents. Nous apprenons, par exemple, qu’au XIXe siècle, trouver un bâtiment destiné à accueillir l’école n’était pas chose aisée et que l’utilisation d’une maison en ruine ne constituait pas nécessairement un obstacle. Les instituteurs s’accommodaient de conditions de vie modestes et faisaient également office de secrétaires de mairie, étant souvent les seuls à avoir reçu une instruction et à savoir écrire.
Nous avons essayé de partager avec vous l’essentiel de cette histoire. Nous nous sommes attachés à rester factuels et à retranscrire fidèlement ce que nous avons trouvé. Nous avons certainement omis certains éléments ou oublié de citer des personnes qui y ont joué un rôle important. Si tel est le cas, nous vous prions de nous en excuser. J’ai une pensée particulière pour tous les élus d’hier et d’aujourd’hui qui, de près ou de loin ont participé à garder cette école ouverte.
Je profite de cette introduction pour remercier la Confrérie royale des Chevaliers de la Gerbe d’ail et du Chabrot lomagnol, qui m’a fait l’honneur, le 26 juillet, de m’introniser Chevalier de l’Ordre.
Bonne lecture à toutes et à tous. Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à découvrir ce numéro que nous en avons eu à le préparer.
D.GIRON

Contacts mairie :
Mardi et jeudi
9h - 12h30
14h - 18h30
Mercredi 8h30 – 12h
15 rue Claude Nabonne
82500 ESPARSAC

05 63 02 40 02

mairie-esparsac@info82.com

intramuros.org/esparsac

Histoire de l'école André Candelon



Au cœur de la Lomagne, l'histoire de l'école d'Esparsac est intimement liée à celle du village et de ses habitants. Comme dans de nombreuses communes rurales françaises, l'école a traversé les siècles en s'adaptant aux évolutions de la société, aux changements démographiques et aux défis du monde rural.
Pendant longtemps, l'instruction fut un privilège réservé aux familles les plus aisées. Dans les campagnes de Lomagne, les municipalités tentaient bien d'organiser des classes pour les enfants du village, mais le manque de moyens et d'enseignants rendait souvent leur fonctionnement difficile.
Au XIXe siècle, les grandes lois scolaires transforment profondément l'enseignement en France.

A Esparsac, cette évolution se traduit par plusieurs étapes importantes :

- en 1837, la commune demande une subvention à la préfecture pour ouvrir une école.
- Entre 1839 et 1844, elle achète une maison et la rénove afin de la transformer en école (Voir plan page 8).
- En 1858, une liste recense dix-sept élèves, filles et garçons, devant y être reçus gratuitement.
- En 1887, un préau est construit à l'école des garçons.
- En 1892, la commune acquiert la maison Dauch pour créer un nouveau groupe scolaire, car les locaux existants tombent en ruine et les logements des instituteurs sont devenus trop exigus. (voir plan page 8)
- En 1897, les travaux du logement de l'instituteur, alors « à la rue », passent en régie ; les plans sont modifiés et le puit de l'école, équipé d'une pompe, est créé. La même année, la Caisse des écoles est inscrite au budget communal. Elle servira de levier social indispensable pour permettre aux enfants les plus pauvres d'aller concrètement en classe.
- Enfin, en 1909, le conseil municipal vote le financement d'un nettoyage des classes deux fois par semaine, afin d'éviter aux élèves les lourdes journées durant lesquelles ils devaient eux-mêmes balayer les salles de classe.

Ces réalisations accompagnent l'essor d'une école progressivement gratuite, obligatoire et laïque, ouverte à tous les enfants du village.



Debout de gauche à droite : inconnu, Maurice DAUCH, Marius BECQUIE, Osmin SENS, l'instituteur M.AVEILHE, Emile BEAUMONT, DARTIGUES, inconnu, inconnu au dessus, Adolphe DISBEAUX en dessous, FERRADOU.
Assis de gauche à droite : SALESSES, Jacques DUCEPAIRE, Bernard, Valentin, CANDELON, inconnu, Roger DAUCH, Jean MALAVELLE

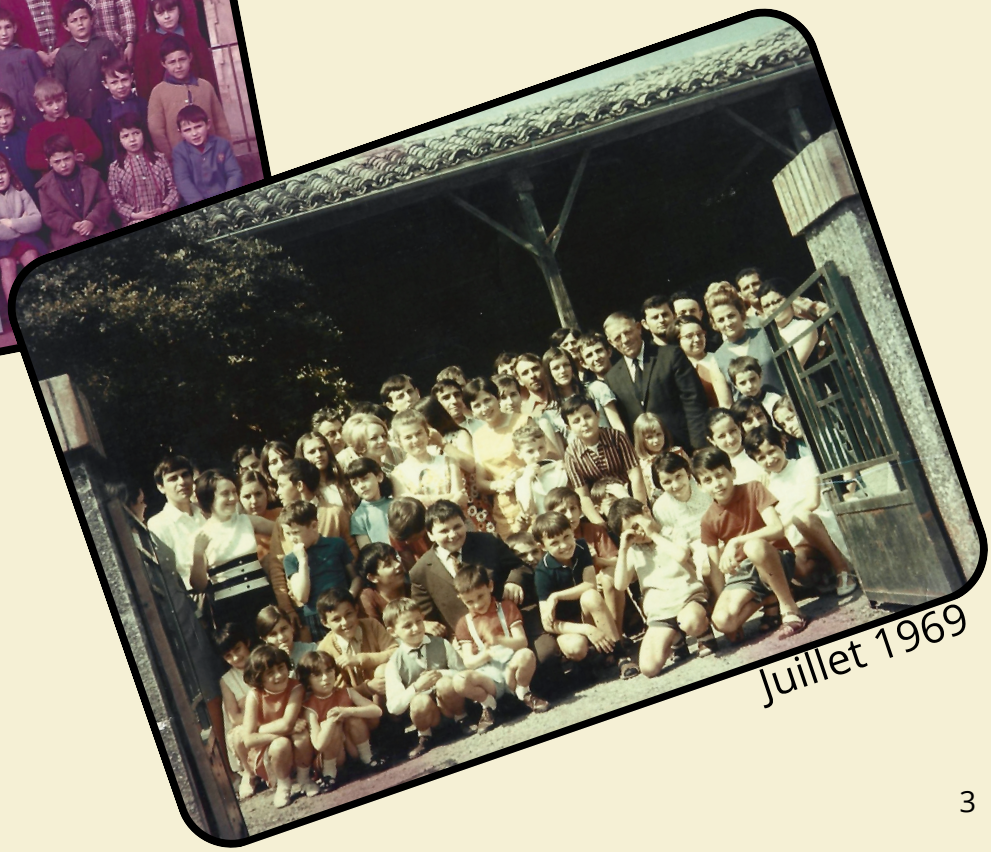
Photo de 1929

L'âge d'or de l'école d'Esparsac

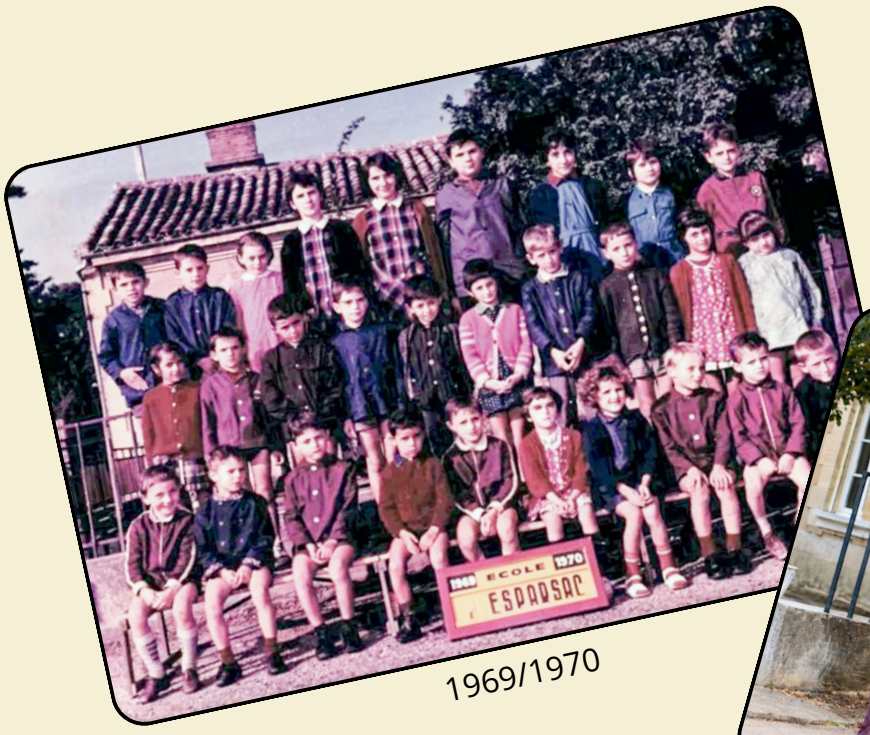
À la moitié du XIXe siècle, Esparsac compte près de 700 habitants. Village agricole prospère, connu notamment pour ses productions d'ail et de noisettes, il voit grandir de nombreuses familles dont les enfants fréquentent l'école communale.
Durant cette période, les salles de classe résonnent des voix de plusieurs générations d'écoliers. L'école constitue alors un véritable lieu de vie, de rencontre et d'apprentissage pour toute la communauté.
Le XXe siècle apporte cependant de profondes transformations. La modernisation de l'agriculture et l'exode rural entraînent une baisse progressive de la population. Le nombre d'élèves diminue au fil des années, mettant en péril l'existence même de la classe unique du village.



1967/1968



Juillet 1969



1969/1970



1977/1978



Au début des années 1980, l'école d'Esparsac ne compte plus que douze élèves et se trouve menacée de fermeture.



1982

1983 : une décision qui sauve l'école

Face à cette situation, les élus locaux refusent de voir disparaître leur école. En 1983, les communes d'Esparsac, Gensac et Coutures (cette dernière avait fermé son école en 1962 déjà par manque d'effectif) créent ensemble l'un des premiers Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) du secteur.
Cette organisation innovante permet de répartir les élèves selon leur âge entre les différentes communes plutôt que de fermer les écoles. Grâce à cette coopération, les enfants peuvent continuer à être scolarisés à proximité de leur domicile et l'école d'Esparsac poursuit son activité.



Mars 1984



L'héritage d'André Candelon

Aujourd'hui, l'établissement porte le nom d'École André Candelon, en hommage à celui qui fut maire d'Esparsac de 1959 à 1989. Son engagement en faveur de l'école et son soutien au projet du RPI ont largement contribué à préserver l'enseignement dans la commune.
Pendant plus de quarante ans, l'école a accueilli les plus jeunes élèves du regroupement : les enfants de maternelle, de CP et de CE1, tandis que les plus grands poursuivaient leur scolarité à Gensac.











Une nouvelle page s'écrit

L'histoire récente de l'école démontre une nouvelle fois sa capacité d'adaptation. À la rentrée 2024, la commune de Coutures quitte le RPI pour des raisons budgétaires. En 2026, Gensac doit fermer son école pour les mêmes raisons.
Loin de signifier la fin de l'aventure scolaire, ces changements ouvrent une nouvelle perspective. À la rentrée 2026, les communes d'Esparsac et de Sérignac (qui va fermer sa troisième classe) unissent leurs forces pour créer le **RPI Nord de Lomagne**.

Cette nouvelle organisation donne un nouvel élan à l'école d'Esparsac, qui accueille désormais 49 élèves. Avec près d'une centaine d'enfants scolarisés au sein du regroupement, l'avenir de l'école s'inscrit sous le signe du dynamisme et de la confiance.



De la petite école rurale du XIXe siècle au RPI Nord de Lomagne d'aujourd'hui, l'école d'Esparsac a toujours su relever les défis de son époque. Grâce à l'engagement des élus, des enseignants, des parents et des habitants, elle demeure un lieu essentiel de transmission, d'éducation et de vie pour les générations présentes et futures.





L'histoire de l'école d'Esparsac est avant tout celle d'une volonté collective : celle de maintenir l'école au cœur du village et de faire vivre un service indispensable à la vitalité de notre territoire.

Année scolaire 2001/2002







Des générations d'enfants ont appris à lire, écrire, compter, mais aussi à vivre ensemble entre les murs de cette école.

Liste des instituteurs et des professeurs des écoles

1819
M. SAUREL Claude

????
M. TREILHOU

1862 à 1868
M. CAZES Marcellin (6 ans d'exercice)
1867 création de l'école de fille (loi DURUY)
puis de nouveau en 1875 certainement dû à une fermeture pour non fréquentation les années précédentes.

1876
Il y avait un instituteur et une institutrice

1907
M. VIAULT

1922
M. AVEILHE - Mme MALAVELLE

????
Mlle CARRERE et Mme CHAUBET

1951
Mlle ROUJEAN Hélène (stagiaire)

1952 à 1966
M. CANDELON André (14 ans d'exercice) et Mme PALMADE Renée
1953 Mlle MONBRUN Suzanne (stagiaire)
1962 Mme GHILIA Geneviève (remplaçante)
1966 Mme FLANDRIN Régine (stagiaire)

1968
Mise en place de l'école mixte
(La loi HABY de 1975 rendra la mixité obligatoire)

1969
M. LABORIE et Mme LABORIE Margueritte

1970
M. VICTOR Jean-Louis

1971
Mme MONBRUN Yvette et Mlle FLANDRIN Renée

1972 à 1983
Mme SARTRE Danielle (11 ans d'exercice)

1983 ***création du RPI avec Gensac et Couture***

1984 à 1994
Mme LAPORTE Nathalie (10 ans d'exercice)

1994 à 2004
Mme ROUSSY Hélène (10 ans d'exercice)

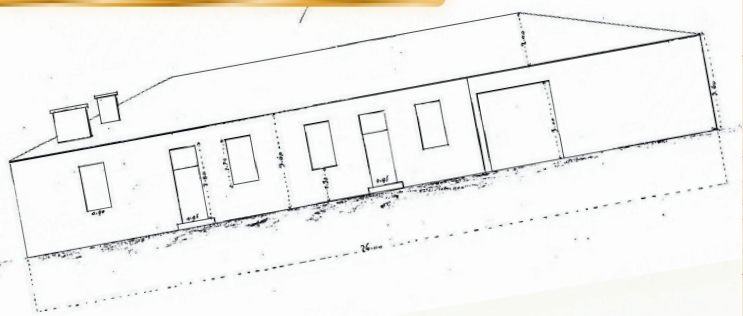
2004 à 2026
M. VERGNES Benjamin (22 ans d'exercice)

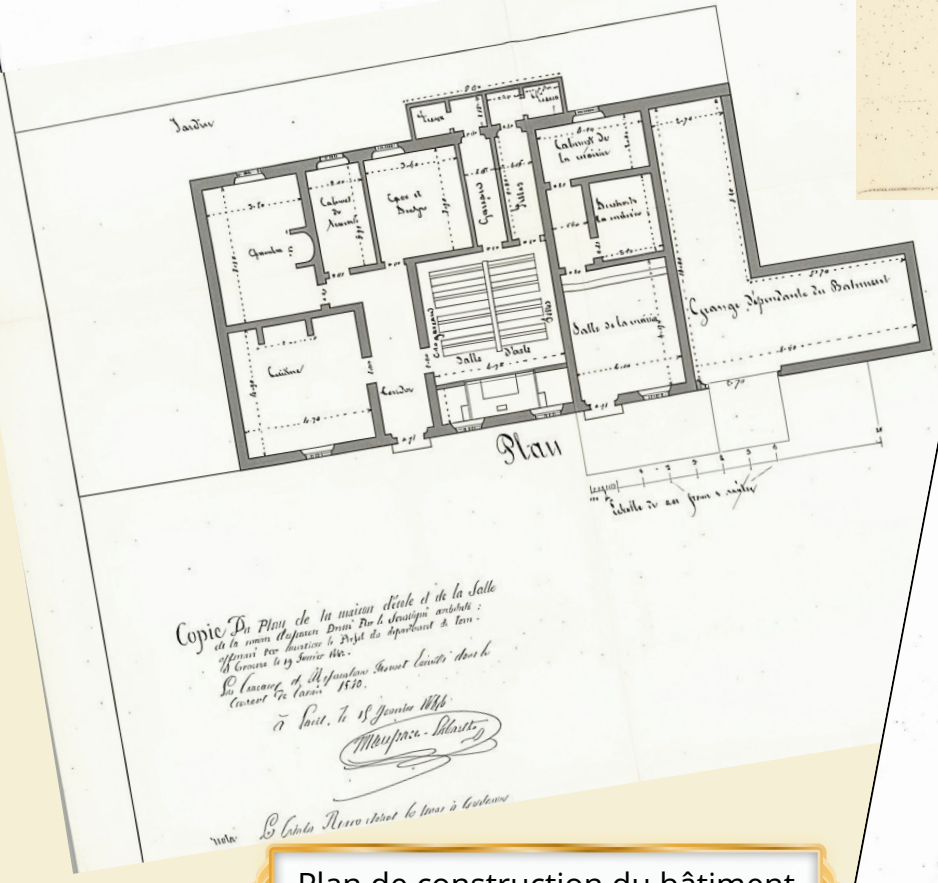
2026
Création du RPI Nord de Lomagne et ouverture d'une deuxième classe
M. VERGNES Benjamin CE1/CE2 (directeur) et M. FLOURON max CM1/CM2 (22 ans d'exercice dans l'école de GENSAC)

Pour les curieux d'histoire

789 : CHARLEMAGNE ordonne la création d'écoles dans chaque monastère / **XVIIe siècle** : Les écoles souvent tenues par le clergé se font dans des granges ou des maisons particulières / **1792** : CONDORCET présente un décret proposant une instruction publique, gratuite, laïque et ouverte aux garçons et aux filles / **1802** : création des lycées par NAPOLEON 1er / **1816** : Obligation pour chaque commune d'ouvrir une école primaire / **1833** : Loi GUIZOT toutes les communes de plus de 500 habitants possèdent une école de garçons et chaque département possède une école normale pour former les maîtres / **1836** Extension de la loi GUIZOT aux filles / **1850** : Loi FALLOUX : les communes de plus de 800 habitants doivent ouvrir une école de fille / **1867** : Loi DURUY abaisse le seuil aux communes de + de 500 habitants et favorise la gratuité du primaire / **1881** : Loi du 3 juin instaure la gratuité absolue dans les école publique / **1882** : Loi du 28 mars, rend l'instruction primaire obligatoire de 6 à 13 ans et impose la laïcité des programmes / **1886** : Loi GOBLET dans les écoles publiques, les religieux doivent laisser la place à des maîtres laïcs / **1905** : Loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Les tensions scolaires et religieuse se poursuivent / **1959** : Loi BERTHOIN recule l'âge de la fin de l'instruction obligatoire à 16 ans / **1975** : Loi HABY instaure le collège unique pour tous les élèves après le primaire / **2019** Loi pour une école de confiance. Ecole obligatoire à partir de 3 ans

Plan de l'ancienne école actuellement le bâtiment de la mairie et de la garderie





Département du Tarn et Garonne. — Arrondissement de Castelsarrasin.

Commune d'Esparsac.

Plan d'ensemble

1° d'après les dessins communiqués, par M.r le Maire d'Esparsac, de la construction projetée de 2 salles d'école avec logement, pour l'Institutrice, et de l'ancien local des écoles à loger actuellement l'Instituteur ;

2° de la Construction, telle qu'elle est exécutée, de 2 salles d'école et de logement de l'Institutrice, ci jointes à notre rapport, en date de ce jour, demandé par Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne et par Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin, les 23 et 24 décembre 1876,

Dressé par l'Agent Voyer Cantonal soussigné.

Beaumont le 8 Janvier 1877.

Copie du Plan de la maison d'école et de la Salle de la mairie d'Esparsac Dressé par le Soussigné architecte ordonné par Monsieur le Préfet du département de Tarn et Garonne le 23 Janvier 1852.

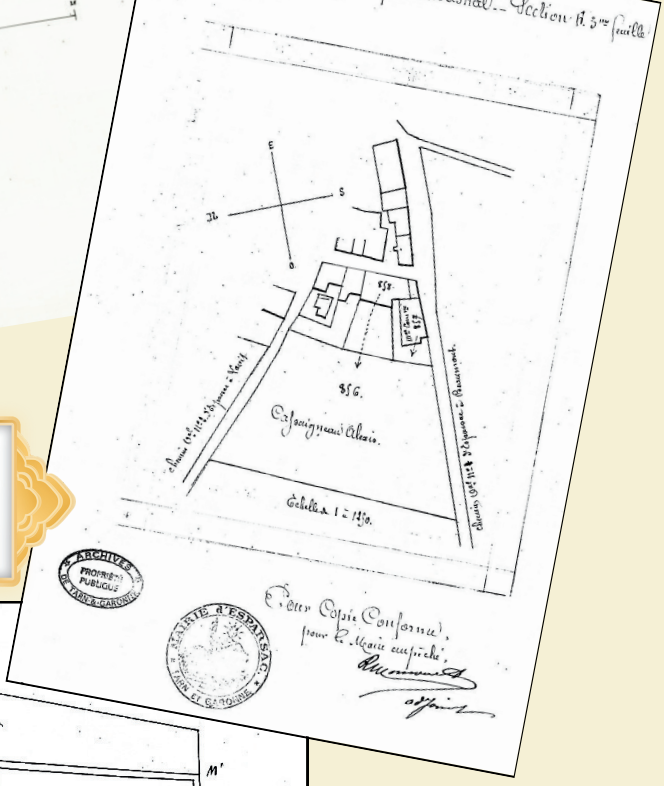
Les Concours et Mr Lafontaine Fermat Lauriès dans le Courant de Janvier 1850.

A Sault, le 15 Janvier 1853.

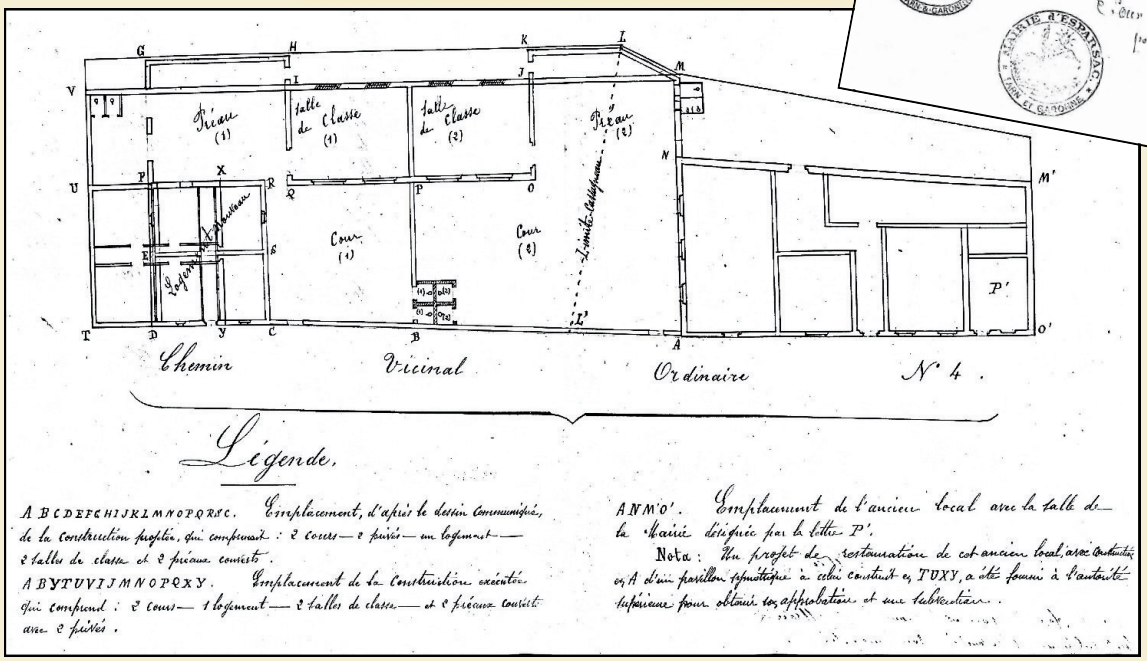
Mauprat - Lalanne

Plan de construction du bâtiment de l'école d'aujourd'hui et plan cadastral

Comune d'Esparsac. — Copie du plan Cadastral. — Section B 3me feuille



Certifié Copie Conforme, pour Mr le Maire empêché,



Légende.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S C. Emplacement, d'après le dessin communiqué, de la construction projetée, qui comprend : 2 cours — 2 puits — un logement — 2 salles de classe et 2 préaux couverts.

A B Y T U V I J M N O P Q X Y. Emplacement de la Construction exécutée qui comprend : 2 cours — 1 logement — 2 salles de classe — et 2 préaux couverts avec 2 puits.

A N M O'. Emplacement de l'ancien local avec la salle de la Mairie désignée par la lettre P'.

Nota : Un projet de restauration de cet ancien local avec construction en A d'un pavillon symétrique à celui construit en T U X Y, a été fourni à l'autorité supérieure pour obtenir les approbations et une subvention.

2026 Plan après travaux







Habitant à 4 km de l'école d'Esparsac et à 2 km de celle de Couture, c'est donc cette dernière que j'ai fréquentée.

Dès l'âge de 6 ans, durant la guerre de 39-40, je me rendais à pied à l'école. Une route pentue faite de graviers et de cailloux. Un cartable sur le dos dans lequel se trouvaient le cahier de devoirs et les livres, ainsi que la "gamelle". Une habitante du village nous la faisait chauffer devant la cheminée.

Dans la classe bien remplie d'une trentaine d'élèves du CP au certificat d'études "14 ans", et sans ATSEM, Mme Mauriège se faisait respecter! Durant les cours, on aurait entendu une mouche voler !!

A tour de rôle, un petit groupe d'élèves devait pendant l'hiver garnir le poêle à bois, s'occuper de son bon fonctionnement, balayer la classe, remplir les encriers.

Pour l'écriture, seul le porte-plume équipé d'une sergent-major, était autorisé. Le stylo à bille était défendu. Le plumier ou la trousse comprenait un porte-plume, un crayon papier, une gomme, un rapporteur, un double décimètre et quelques plumes.



Pour le dessin, j'avais une boîte de crayons de couleur avec son appointe-crayon.

A ce jour, rien n'est comparable ;

Plus de marche à pied → un transport scolaire.
Plus de gamelle → une cantine
Plus de porte-plume → un stylo bille
Plus de ménage → un employé de mairie
Plus de poêle à bois → une climatisation

Mais, machine à calculer … et téléphone portable dans le cartable car défendu en classe !!
Quel changement !!

Informations diverses



La Dépêche du Midi du 09/10/26

ESPARSAC

La petite halle anime le marché local



Le petit marché du village prend vie./Photo DDM, L. M.

Depuis quelques semaines, la municipalité propose un marché convivial réunissant producteurs locaux et habitants d'Esparsac et des communes voisines.

La petite halle accueille, depuis quelques semaines, un marché à l'initiative de la municipalité. Chaque rendez-vous permet aux habitants de retrouver plusieurs producteurs locaux et de découvrir des produits variés. Fruits et légumes, fromages, pain et autres produits du terroir sont proposés sur les différents stands. L'occasion de privilégier les circuits courts tout en profitant d'un moment d'échange et de convivialité. « C'est une bonne initiative pour le village. On peut acheter des produits locaux, échanger quelques mots avec les producteurs et prendre le temps de discuter avec les voisins autour d'un café. Cela apporte de la vie à Esparsac et crée un rendez-vous convivial que l'on a plaisir à retrouver », nous glisse un habitant.

Pour accompagner ces rencontres, un café est offert aux visiteurs. Le marché se veut également un lieu de rencontre ouvert aux habitants d'Esparsac, mais aussi à ceux des communes voisines. Les personnes souhaitant participer au marché avec un stand peuvent se rapprocher de la mairie pour obtenir les informations nécessaires.

À noter dans les agendas : mercredi 16 décembre, la petite halle accueillera un marché spécial Noël avec une ambiance propice aux préparatifs des fêtes.



Publication de la mairie d'Esparsac
Directeur de publication : David GIRON
Conception et rédaction : Commission Communication
Impression : PubliService

PERMANENCES – FRANCE SERVICES LOMAGNE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

France services Lomagne	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Mission Locale Tarn-et-Garonne SUR RDV **05.31.78.00.00** 9h à 12h	FINANCES PUBLIQUES Agent des Impôts SUR RDV **05.63.65.34.26** www.impots.gouv.fr 9h00 à 12h30	*Conseil en Evolution Professionnelle* avenir actifs mandaté par France compétences SUR RDV **05.63.63.09.58** www.mon-cep.org ***1er Mercredi du mois***	Mission Locale Tarn-et-Garonne SUR RDV **05.31.78.00.00** 9h00 à 12h00	adil de Tarn-et-Garonne *Droits relatifs au logement* SUR RDV 9h00 à 12h30 ***3e Vendredi du mois*** **05.32.74.15.63**
	COMMUNAUTÉ 360 du Tarn-et-Garonne *Accompagnement global du handicap* SUR RDV **0 800 360 360** **07.88.16.55.08** ***1er lundi du mois*** 9h à 12h30 **Plateforme Mobilité 82** SUR RDV **05.63.65.65.56** **06.70.43.16.76** ***2° lundi du mois*** 9h à 12h		point-justice informer, orienter, aider **CDAD - POINT JUSTICE** Permanence téléphonique Dédiée **30 39 ou 05.63.21.40.12** 09h00 à 12h00 cdad.tarn-et-garonne@justice.fr		
APRES-MIDI		FINANCES PUBLIQUES Agent des Impôts SUR RDV **05.63.65.34.26** www.impots.gouv.fr 13h30 à 16h30	avenir actifs mandaté par France compétences *Conseil en Evolution Professionnelle* SUR RDV **05.63.63.09.58** www.mon-cep.org ***1er Mercredi du mois***	ESPACE CONSEIL France Rénov' *Ma Prime Rénov'* SUR RDV **05.67.92.82.82** ***2° et 4° mercredi du mois*** 13h30 – 16h30	Mission Locale Tarn-et-Garonne SUR RDV **05.31.78.00.00** 13h30 à 16h00	

Mis à jour : 03.09.2026

Si vous voulez participer au prochain numéro, merci de nous faire parvenir vos informations, jeux ou autres au plus tard le 15 décembre 2026 **mairie-esparsac@info82.com**